



Réunification de deux appartements par création d'un porte

Par **longrais**, le **22/09/2008** à **10:10**

bonjour,

Nous sommes deux propriétaires sur un même palier dont nous seul avons l'usage. Nous voudrions créer une ouverture via un mur mitoyen afin de créer un passage par une porte intérieure. Le syndic me demande d'une de leur fournir mes différents devis et aussi un papier certifiant que ce mur n'est pas porteur, car dans le cas contraire il faudrait faire la demande à l'ensemble de la copropriété. Et même faire venir un architecte. Est-ce obligatoire étant donné que ça ne concerne pas des parties communes?

Merci de votre réponse.